

DELIBERATION N° 03/2019
relative au financement du Noël du Monde Maritime

- Vu** les articles L.912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R912-36 0 R912-47 et R912-50 à R912-66 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 ;
- Vu** l'adoption du budget prévisionnel 2019 en date du 30 novembre 2018 ;

Considérant l'importance pour notre communauté de faire perdurer le Noël du monde maritime,

Le conseil adopte les dispositions suivantes :

Article unique –

Au vu des éléments fournis pour l'organisation de cet évènement en 2018 (verso), un budget maximum de 7.000 € est proposé au vote pour 2019 et est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants (présents ou représentés)	15	Favorable	15	Défavorable		Abstention	
---	----	-----------	----	-------------	--	------------	--

Ciboure, le 24 mai 2019

Le Président



Serge LARZABAL

BUDGET NOEL DU MONDE MARITIME

Recettes	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2017
ANCIENS MARINS	400,00				
CIDPMM 64/40	1 747,29	3 207,80	INVITATIONS	157,60	47,00
COOP MARITIME LA BASQUAISE		300,00			
CRIEE	300,00	300,00	POCHETTES SURPRISES	211,23	270,66
CRPMM NOUVELLE AQUITAINE	300,00	300,00			
LYCEE MARITIME	300,00	300,00	ANIMATION	3 035,99	2 894,99
PECHEURS D'AQUITAINE	300,00	300,00			
SIVOM Côte Sud	300,00	300,00	CADEAUX	2 847,75	3 461,20
SYND INTERCOM St Jean de Luz/Ciboure	300,00	300,00	(Avoir sur jancr. 2017 : 295,11 €)	(94 enfants)	(123 enfants)
UHAINA	1 000,00	2 000,00	GOUTER	525,72	519,61
FANDANGO DU MERLU	2 000,49			(219 inscrits)	(253 inscrits)
			LOCATION VEHICULE	116,94	78,71
			DIVERS	52,55	35,63
TOTAL	6 947,78	7 307,80	TOTAL	6 947,78	7 307,80